États financiers

La Commission des parcs du Niagara

Le 31 octobre, 2010

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	3
Rapport des vérificateurs	4
Bilan	5
État de la valeur nette	6
État des résultats d'exploitation	7
État des flux de trésorerie	8
Notes sur les états financiers	9-19

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA
RAPPORT DE LA DIRECTION
Le 31 octobre, 2010

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour fournir les états financiers inclus ci-dessous.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements. La direction a déterminé tels montants de manière raisonnable afin de garantir des états financiers présentés impartialement à tout égard.

La Commission gère un système de contrôles administratifs et de comptabilité à l'interne conçu pour donner de l'assurance raisonnable sur la pertinence, fiabilité et précision des données financières et pour la sauvegarde adéquate et l'imputabilité financière des actifs de la Commission.

La Commission est responsable pour garantir que la direction exécute ses responsabilités de communication de l'information financière et en fin de compte, elle est responsable pour réviser et approuver les états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour parler du processus de communication de l'information financière, des questions de vérification et de communication de l'information financière et pour s'assurer que chaque intervenant complète ses tâches correctement.

Grant Thornton LLP a vérifié les états financiers. Ce vérificateur externe se conforme aux normes de vérification généralement reconnues au Canada et représente la Commission, le Ministre du tourisme et de la culture et le vérificateur général. Grant Thornton LLP a l'accès libre et entier aux dossiers de la Commission.

Robert J. McIlveen
Directeur général intérimaire
Le 22 décembre, 2010

John Wallace
Contrôleur
Le 22 décembre, 2010

Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, Case postale 306
Port Colborne, ON
L3K 5W1
T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
E PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de: La Commission des parcs du Niagara,

le Ministre du tourisme et de la culture et le vérificateur général

Nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre, 2010, ainsi que les états des résultats d'exploitation, de la valeur nette et des flux de trésorerie de l'exercice terminé a cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards important, la situation financière de la Commission au 31 octobre, 2010 et les résultats d'exploitation et flux de trésorerie pour l'exercice terminé a cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ces données comparatives au 31 octobre, 2009, ainsi que celles pour l'exercice terminé a cette date , furent vérifiées par d'autres vérificateurs qui ont donné leur avis sur ces états dans leur rapport datant du 18 décembre, 2009.

Grant Thornton LLP

Port Colborne, Ontario
Le 22 décembre, 2010

Comptables agréés
Expert-comptables autorisés

Vérification • Taxes • Conseils
Grant Thornton LLP, Un membre canadien de Grant Thornton International Ltd

La Commission des parcs du Niagara
Bilan
État 1

Le 31 octobre	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Actifs		
À court terme		
Comptant	**6 502 $**	2 161 $
Comptes à recevoir	**3 208**	2 036
Inventaires		
Marchandises commercialisables	**5 135**	5 129
Entretien et autres fournitures	**1 426**	1 560
Charges payées d'avance	**487**	386
	16 758	11 272
Immobilisations corporelles (Notes 3 et 6)	**150 452**	154 491
Divers	**49**	56
	167 259 $	165 819 $
Passifs et intérêt		
À court terme		
Créditeurs	**6 088 $**	5 467 $
Paie accumulé	**2 070**	2 214
Produit constaté d'avance (Note 4)	**2 285**	3 471
Portion actuelle du financement à long terme (Note 6)	**1 390**	2 112
	11 833	13 264
Financement de stimulus économique différé (Note 5)	**1 349**	
Financement à long terme (Note 6)	**34 956**	29 845
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 7)	**3 759**	3 600
Obligation de stabilisation de l'usine électrique (Note 9)	**26 727**	21 243
Valeur nette (Note 11) (État 2)	**88 635**	97 867
	167 259 $	165 819 $

Crédits accordés (Notes 9 et 12)

Éventualités (Notes 9 et 13)

De la part de la Commission

Peggy Booker Président Janice A. Thomson Vice-président

Consultez les notes qui accompagnent les états financiers

La Commission des parcs du Niagara
État de la valeur nette

État 2

L'exercice terminant le 31 octobre	**2010**	2009
	(en milliers de dollars)	
Valeur nette, début d'année	**97 867 $**	123 079 $
Perte nette (État 3)	**(9 232)**	(3 969)
Ajustement de la stabilisation de l'usine électrique (Note 9)		(21 243)
Valeur nette, fin d'année	**88 635 $**	97 867 $

Consultez les notes qui accompagnent les états financiers.

La Commission des parcs du Niagara
État des résultats d'exploitation
État 3

L'exercice terminant le 31 octobre	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Revenu		
Magasins de souvenirs, restaurants et attractions	**62 546 $**	62 346 $
Revenu foncier	**6 297**	6 213
Commissions, locations et frais	**2 655**	2 710
Prime sur les fonds en dollars américains – nette	**314**	307
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles – net	**2**	665
Revenu divers	**226**	153
	72 040	72 394
Dépenses		
Magasins de souvenirs, restaurants et attractions		
Coût des produits vendus	**10 691**	10 475
Dépenses d'exploitation	**30 214**	29 512
Entretien	**12 968**	12 393
Administration et police	**8 948**	9 884
Marketing et promotions	**3 588**	4 101
	66 409	66 365
Revenu net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	**5 631**	6 029
Autres articles		
Intérêts débiteurs – nets (Note 14)	**1 878**	1 719
Amortissement (Note 15)	**7 501**	8 279
	9 379	9 998
Perte nette provenant de l'exploitation	**(3 748)**	(3 969)
Augmentation nette de l'obligation de l'usine électrique (Note 9)	**5 484**	
Perte nette	**(9 232) $**	(3 969) $

Consultez les notes qui accompagnent les états financiers.

La Commission des parcs du Niagara
État des flux de trésorerie

État 4

L'exercice terminant le 31 octobre	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Perte nette	(9 232) $	(3 969) $
Frais pour revenu n'exigeant pas de fonds dépensés		
Avantages postérieurs à l'emploi	343	369
Amortissement	7 501	8 279
Amortissement sur la redevance de franchisage	7	7
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles – net	(2)	(665)
Augmentation nette de l'obligation de l'usine électrique	5 484	
	4 101	4 021
Changement net des soldes des fonds de roulement hors caisse par rapport à l'exploitation (Note 16)	(1 854)	1 677
Fonds fournis pour les activités d'exploitation	2 247	5 698
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 16)	(3 462)	(4 086)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	2	685
Fonds utilisés par les activités d'investissement	(3 460)	(3 401)
Activités de financement		
Augmentation nette en stimulus économique différé	1 349	
Augmentation nette (diminution) en financement à long terme	4 389	(2 062)
Dépenses en argent liquide liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(184)	(329)
Fonds fournis (utilisés) par les activités de financement	5 554	(2 391)
Augmentation (diminution) de la position de la trésorerie	4 341	(94)
Position de la trésorerie		
Début d'année	2 161	2 255
Fin d'année	6 502 $	2 161 $

Consultez les notes qui accompagnent les états financiers.

La Commission des parcs du Niagara
Notes sur les états financiers
Le 31 octobre, 2010

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la Province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la présentation de plus de 1 700 hectares de parcs parcourant 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, entre le Lac Erie et le Lac Ontario. Selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la Loi de l'impôt sur les corporations, la Commission est exempt d'impôts sur les bénéfices.

La Commission est aussi classifiée comme une « entreprise publique » par le Ministère des finances. Comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans les Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers de la Commission sont les représentations de la direction préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués uniformément. Les états financiers ont, dans l'avis de la direction, été préparés correctement, en respectant des paramètres raisonnables et en tenant compte du cadre de travail des conventions comptables résumées ci-dessous :

Constatation des produits

Le revenu des magasins de souvenirs, restaurants et attractions est reconnu une fois que la marchandise a été transférée ou les services ont été prêtés. Le revenu provenant du revenu foncier, des commissions, des locations, des frais et divers est reconnu pendant la vie de l'entente ou une fois gagné.

Inventaires

Les inventaires de marchandise vendable sont estimés au coût moyen inférieur et selon la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix courant. L'amortissement a été enregistré en utilisant la méthode d'amortissement constant, avec des taux de 2,5 à 14 pourcent pour les bâtiments, routes et structures, entre 10 et 33 pourcent pour l'équipement et les meubles et entre 8 et 33 pourcent pour les véhicules.

Redevance de franchisage

Une redevance de franchisage est classifiée comme un autre actif et est amorti sur une base constante pendant dix ans.

2. Principales conventions comptables (suite)

Traduction de la devise

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs dénommés en monnaies étrangères sont traduits au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes dans la traduction sont reflétés dans des gains nets de la période.

Charges financières incorporées

La Commission capitalise un montant d'intérêt sur tous les fonds utilisés pour les travaux d'immobilisation en cours financés avec le financement à long terme.

Instruments financiers

La Commission a choisi les classifications suivantes pour le bilan pour déterminer ses actifs financiers et passifs financiers :

L'argent comptant est classifié comme « actifs retenus pour les échanges » et est mesuré à la juste valeur.

Les comptes à recevoir sont classifiés comme des « emprunts et comptes à recevoir » et sont mesurés au coût amorti, qui, à première constatation, est considéré comme équivalant à la juste valeur.

Les créditeurs et charges à payer, d'autres passifs et le financement à long terme sont classifiés comme « autres passifs financiers » et sont mesurés initialement à la juste valeur.

Utilisation d'estimations et d'incertitude des mesures

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada demandent que la gestion fasse des estimations et des supposition qui ont un effet sur les montants d'actifs et de passifs reportés et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers et des montants de revenus et de dépenses reportés pendant la période de référence. Il peut y avoir des différences entre les résultats réels et leurs estimations.

3. Immobilisations corporelles

			2010	2009
			(en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissements cumulés	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 $		**14 359 $**	14 359 $
Améliorations des terrains	17 135		**17 135**	17 135
Bâtiments, routes et structures	191 385	82 027 $	**109 358**	113 206
Équipement et meubles	40 802	34 365	**6 437**	8 018
Véhicules	9 329	8 135	**1 194**	1 243
	273 010	124 527	**148 483**	153 961
Travaux d'immobilisations en cours	1 969	-	**1 969**	530
	274 979 $	124 527 $	**150 452 $**	154 491 $
Équipement sous contrat de location-acquisition inclut ci-dessus	69 $	21 $	**48 $**	55 $

4. Produit constaté d'avance

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Financement des centrales électriques liquidées (Note 9)	**507 $**	1 517 $
Produit de la vente de « Peace Bridge Authority » (Note 10)	**1 304**	1 351
Divers	**474**	603
	2 285 $	3 471 $

5. Stimulus économique différé

La Commission a sécurisé le financement du stimulus économique pour rénover ses sites de patrimoine pour une somme de 8,9 millions de dollars et à compter du 31 octobre, 2010, environ 1,4 millions de dollars ont été dépensés sur ces projets. Le financement différé sera amorti au revenu au même taux que l'amortissement des immobilisations corporelles afférentes.

6. Financement à long terme	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Emprunt non garanti à terme à intérêt fixe exigeant des paiements confondus de capital et d'intérêt de 2 640 907 $ par an, à un intérêt de 5,06 % jusqu'en avril, 2027	**29 700 $**	30 783 $
Emprunt non garanti à terme à intérêt fixe exigeant un premier versement annuel confondu de 543 418 $, suivi par des versements de 569 965 $ par an par la suite, à un intérêt de 5.07% jusqu'en avril, 2027	**6 500**	
Emprunt non garanti à terme à intérêt fixe exigeant des versements de capital de 1 000 000 $ par an, à un intérêt de 4,01% jusqu'en décembre, 2009, remboursé pendant l'année		1 000
La Commission a une obligation sous un contrat de location-acquisition, à un intérêt néant, exigeant des versements mensuels de 1 076 $ jusqu'en août, 2011, garantie par l'équipement d'une valeur comptable nette de 31 574 $	**9**	22
La Commission a une obligation sous un contrat de location-acquisition, à un intérêt néant, exigeant des versements mensuels de 659 $ jusqu'en mai, 2011, garantie par l'équipement d'une valeur comptable nette de 16 599 $	**5**	13
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 $ jusqu'en janvier, 2028 (Note 10)	**132**	139
	36 346	31 957
Moins : échéant au cours du prochain exercice	**1 390**	2 112
	34 956 $	29 845 $

Les versements sur le capital des obligations financières à long terme exigibles dans les cinq prochains exercices sont les suivants :

2011	1 390 $
2012	1 455
2013	1 529
2014	1 606
2015	1 687

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission fournit une prestation déterminée pour les employés, payable à la cessation d'emploi de certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation est calculée selon une rémunération d'une semaine au moment de la cessation d'emploi pour chaque année de service à temps plein fourni à la Commission, jusqu'à un maximum de 26 semaines. Les passifs cumulés pour cette prestation à compter du 31 octobre, 2010 s'élèvent à 3 759 218 $ (2009 – 3 600 464 $).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2010 pour l'exercice complété le 31 octobre, 2010, if fut déterminé qu'il y a avait un gain actuariel de 140 884 $. L'obligation réelle à compter du 31 octobre, 2010 s'élève à 3 618 334 $ (2009 – 3 357 976 $). Puisque le gain actuariel représente moins de 10% de l'obligation réelle, on n'a pas enregistré d'amortissement minimal pour l'année.

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à la retraite à tous les trois ans. Cette évaluation fut complétée pour l'exercice achevé le 31 octobre, 2010.

Information sur le régime à prestations déterminées	**2010**	2009
	(en milliers de dollars)	
Actifs du régime de prestations aux employés	**Néant $**	Néant $
Passifs du régime de prestations aux employés	**3 759**	3 600
Déficit du régime de prestations aux employés	**3 759 $**	3 600 $
Obligation à la prestation reconnue sur le bilan		
Obligation à la prestation, début de l'exercice	**3 600 $**	3 560 $
Dépenses pour l'exercice	**343**	369
Prestations payées pendant l'exercice	**(184)**	(329)
Obligation à la prestation, fin de l'exercice	**3 759 $**	3 600 $

Les suppositions actuarielles principales utilisées dans l'évaluation du régime à prestations déterminées sont les suivantes :

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation cumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux de salaires – il est estimé que les niveaux de salaires et de rémunérations futurs augmenteront de 3% par an.

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission fournit des prestations de retraite pour tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et plusieurs agences provinciales. La Province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission envers ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour garantir la viabilité financière des fonds de pension, tous les surplus ou passifs non financés provenant des évaluations de financement actuariel imposées par la loi ne représentent pas des actifs ou des obligations de la Commission. Les versements annuels de la Commission représentent 1 776 084 $ (2009 – 1 582 962 $) et sont inclus dans les dépenses d'administration et de police sur l'état des résultats d'exploitation.

La Province s'occupe du coût des prestations non liées à la retraite et postérieures à la retraite. Donc, il ne sera pas inclut dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 $ permet deux types d'emprunts. Il y a une option de taux variable qui varie selon le taux préférentiel de la Banque Impériale Canadienne de Commerce et il y a une facilité d'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec un terme maximal qui n'excède pas 364 jours à des taux établis selon les taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et arrivent à terme le 31 octobre, 2014. À compter du 31 octobre, 2010, il n'y a pas eu d'emprunts pour les facilités de crédit (2009 – néant).

9. Transfert de centrales électriques liquidées

La Province de l'Ontario a imposé à la Commission d'accepter la possession de trois anciennes centrales électriques, toutes trois sur les terrains de la Commission.

La centrale électrique de Toronto et la centrale électrique de l'Ontario furent transférées par Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») à la Commission sans aucun versement, en août, 2007. Comme partie des conditions du transfert des deux centrales électriques, OPG devait effectuer certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentaient pas un danger au grand public. La centrale électrique canadienne de Niagara, possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril, 2009.

9. Transfert de centrales électriques liquidées (suite)

Le Ministère du tourisme a embauché une société d'architecture (Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale régissant sur le transfert initial était respectée et pour identifier le travail et les coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » toutes les installations jusqu'à ce que l'utilisation finale de tous les bâtiments soit déterminée. Ventin Group a identifié la peinture au plomb restante à la centrale électrique de Toronto et à la centrale électrique de l'Ontario comme une déficience qu'OPG aurait dû sceller ou encapsuler après le nettoyage. Ventin Group a signalé qu'il y a des coûts importants requis pour ravitailler les centrales électriques pour ne plus être en état de mise en veilleuse. Donc, il faudrait y avoir des coûts supplémentaires pour que ces centrales électriques atteignent l'état « prêt au développement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à la centrale électrique de Toronto et à la centrale électrique de l'Ontario qui n'ont pas été incluses dans la directive originale qui aboutira dans des coûts de remise en état additionnels à l'avenir.

La Commission estime qu'accepter ces centrales électriques exigera un renflouement important qui est au-delà de ses capacités. À compter du 31 octobre, 2010, les négociations continues avec la Province n'ont pas donné de garantie stipulant que la Commission n'est pas responsable pour les coûts à l'avenir. Tous les coûts prévus pour compléter les objectifs décrits ci-dessus ne commenceront pas sans du financement de la part de la Province.

On a calculé une obligation liée à la mise hors service de 25 146 000 $ à compter du 31 octobre, 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques selon le rapport de Ventin Group. Le rapport a aussi identifié des coûts d'éventualités d'environ 3 600 000 $, qui ne furent pas cumulés dans l'obligation de mise hors service. La Commission estime que ce travail pourrait prendre entre trois et quatre ans pour compléter. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'actif, le personnel a estimé que, sous réserve de financement de la part de la Province, le travail ne débutera pas pendant plusieurs années. Il est estimé que le travail pourrait commencer en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé pour ce calcul représentent 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne une valeur actuelle nette de 21 680 725 $ à compter du 31 octobre, 2010. Ceci représente une augmentation de 437 400 $ par rapport à 2009 et a été enregistré dans l'état des résultats d'exploitation.

Deux études supplémentaires furent complétées pendant l'exercice achevé le 31 octobre, 2010. Celles-ci ont identifié un passif supplémentaire lié au processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport, connu sous le nom de l'étude du groupe Hatch, a identifié 6 305 000 $ de plus pour le travail externe/infrastructure requis. La deuxième étude fut complétée par le groupe Quartek et a identifié 1 260 000 $ de plus lié aux coûts supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. Ces deux rapports équivalent à une augmentation de 7 565 000 $. Tel qu'indiqué précédemment, on estime que ce travail ne débutera pas avant 2016 et on a effectué un autre calcul pour la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci équivaut à une valeur actuelle de 6 159 189 $ à compter du 31 octobre, 2010.

9. Transfert de centrales électriques liquidées (suite)

Augmentation pendant l'année en cours de la valeur actuelle de l'obligation originale	437 400 $
Valeur actuelle de l'obligation supplémentaire liée aux études supplémentaires	6 159 189
Travail effectué en 2010	(1 112 273)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation de la centrale électrique	5 484 316 $

Une immobilisation n'a pas été enregistrée pour ces propriétés, car elle représente une perte de valeur. Ceci a été documenté dans plusieurs études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre, 2009, la Commission a reçu 1 550 000 $ en financement de la part du Ministère du tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». On a utilisé environ 1 043 000 $ du financement pour cet objectif pendant l'année en cours.

De plus, la Commission a sécurisé 425 000 $ en financement de la part du gouvernement fédéral pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse » de la centrale électrique de Toronto en particulier. Jusqu'à date, environ 202 000 $ du financement a été reçu et utilisé à cette fin pendant l'année en cours.

La Commission a encouru des coûts annuels liés à l'entretien et à la sécurité de tous les sites. Ceux-ci ont été enregistrés dans l'état des résultats d'exploitation et sont inclus dans les dépenses d'entretien.

10. Obligation de transfert de terrains de « Peace Bridge Authority » et de la Commission des parcs du Niagara

Pendant l'exercice de 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » sont arrivés à une entente pour transférer des parcelles de terrain. « Peace Bridge Authority » a acquis une parcelle de 5,952 acres située à Fort Erie de la Commission pour une somme de 2 021 206 $. La Commission a acquis une option pour 670 000 $, plus une somme annuelle de 7 300 $ ajustée selon l'inflation, pour recevoir 1,973 acres d'étendue riveraine située à la fin de la rue Jarvis, à Fort Erie de la part de « Peace Bridge Authority ». L'entente demande des produits nets à la Commission s'élevant à 1 351 206 $ qui seront dépensés sur a) le financement d'améliorations à Old Fort Erie, prévues pour le 200ème anniversaire de la Guerre de 1812 et b) remettre et/ou entretenir la propriété sur la rue Jarvis comme un parc.

Les produits nets furent enregistrés comme partie du produit constaté d'avance sur le bilan. Jusqu'à date, environ 100 000 $ de ces produits ont été dépensés sur le projet de travaux d'immobilisation pour rénover l'historique Fort Erie et environ 47 000 $ de ces produits ont été dépensés sur l'entretien de la propriété sur la rue Jarvis. Les 100 000 $ dépensés sur le projet de travaux d'immobilisation seront amortis au revenu au même taux que l'amortissement des immobilisations spécifiques.

11. Fonds excédentaires

En vertu du Paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tout surplus devra, sur l'ordre du lieutenant-gouverneur du conseil, être payé au Ministre des finances et devra faire partie du Trésor.

12. Crédits accordés

La Commission s'est engagée à environ 8 150 000 $ en projets de travaux d'immobilisation l'année prochaine. 7 500 000 $ sera consacré à la rénovation des sites de patrimoine financée par une subvention pour stimuler l'économie.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations où la probabilité d'une perte ne peut pas être déterminée et le montant ne peut pas être estimé convenablement. Par conséquent, il n'y a pas de dispositions pour ces réclamations dans les états financiers.

14. Intérêts débiteurs

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Intérêts créditeurs	(44) $	(23) $
Dépenses liées au prêt à intérêt	1 922	1 742
	1 878 $	1 719 $

15. Amortissement

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Amortissement des avoirs productifs au revenu	4 244 $	4 850 $
Amortissement des avoirs non productifs au revenu	3 257	3 429
	7 501 $	8 279 $

16. État des flux de trésorerie

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	

Les changements des composantes de fonds de roulement incluent :

Comptes à recevoir	(1 172) $	(36) $
Inventaires	128	(619)
Charges payées d'avance	(101)	(83)
Créditeurs et paie accumulé	477	(689)
Produit constaté d'avance	(1 186)	3 104
	(1 854) $	1 677 $

16. État des flux de trésorerie (suite)

Acquisition des immobilisations corporelles

Pendant l'année, les immobilisations corporelles furent acquises pour un coût total de 3 462 000 $ (2009 – 4 232 000 $), duquel néant (2009 – 146 000 $) fut acquis par intermédiaire de contrats de location-acquisition et d'autres acquisitions sans décaissement. On a effectué des paiements comptants de 3 462 000 $ (2009 – 4 086 000 $) pour acheter les immobilisations corporelles.

	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
Intérêt reçu	**44 $**	23 $
Intérêt payé	**1 721 $**	1 820 $

17. Instruments financiers et gestion du risque

Juste valeur

L'information sur la juste valeur du financement à long terme a été omise car il est impossible de déterminer la juste valeur avec assez de précision.

La juste valeur d'avantages de préretraite postérieurs à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la Note 6 des états financiers.

Risque de crédit

La Commission est exposée à un risque de crédit par ses clients. Cependant, à cause du grand nombre de clients, la concentration de risque de crédit est réduite à un minimum.

Risque de change

La Commission a de l'argent comptant qui s'élève à 489 657 $ dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien : 1 dollar américain équivaut à 1,02 dollars canadiens. La Commission a un pourcentage de ventes en monnaies étrangères s'élevant à environ 13,26% (2009 – 10,89%). Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque de flux de trésorerie

La Commission a un découvert bancaire à taux variable portant un intérêt qui varie selon le taux préférentiel. Par conséquent, la Commission est exposée à des risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles du taux d'intérêt du marché.

18. Contrats de location-exploitation

La Commission loue des voitures, de l'équipement et des lieux sous des contrats de location-exploitation qui échouent sur plusieurs années jusqu'en 2012. L'obligation totale sous les contrats de location-exploitation s'élève à environ 520 000 $.

Les prochains versements pour chacune des deux prochaines années sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
2011	301 $
2012	220

19. Nouvelles normes concernant le rapport

Pour l'exercice de 2011, la Commission adoptera les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ou les Normes internationales d'information financière (IFRS). Présentement, la Commission attend des directives de la Province de l'Ontario pour déterminer le cadre de travail qui sera adopté. L'exercice de 2010 sera redressé conformément au modèle de rapport adopté.

20. Données comparatives

Certains chiffres comparatifs de 2009 ont été reclassés conformément à la présentation de l'état financier adopté en 2010.